

La Sécurité sociale a 60 ans

1945

la sécu, c'est



vital

EMISE LE 03/2004

Ensemble,
gagnons
une sécu solidaire

2005



Sommaire

Préface de Bernard Thibault	3
Un regard sur le passé	4
... pour éclairer le présent	7
... et bâtir l'avenir de la Sécurité sociale	9
La Cgt se prononce... ..	10
Le droit à la santé reste à conquérir	12
Pour une politique familiale renouvelée	13
Vivre dignement sa retraite	14
Les chiffres marquants de la Sécurité sociale	15



Autres informations, documents... sur le site de la Cgt, menus déroulants :

« **Travail** », rubrique « Santé et travail » ;

« **Société** », rubrique « Protection sociale, retraite ».

La Sécurité sociale a 60 ans



Préface de **Bernard Thibault**, Secrétaire général de la Cgt

La Sécurité sociale est l'une des conquêtes majeures du monde du travail. Elle assure à chaque salarié une protection de la naissance à la fin de la vie. Ses principes fondamentaux, l'égalité du droit et la solidarité ont permis d'étendre à la population, le droit à la protection sociale et le niveau de la couverture sociale.

La Cgt, ses militants se sont engagés, tout au long de leur Histoire, au côté des salariés dans un combat tenace pour que leurs conditions de travail et de vie et celles de leurs familles s'améliorent.

La place prise par le syndicalisme dans la résistance au nazisme, le besoin de protection sociale à l'issue de la seconde guerre mondiale, ont contribué à donner naissance au système de Sécurité sociale dans notre pays.

Les militants de la Cgt ont joué un rôle déterminant pour la faire vivre ; car la gestion de la Sécurité sociale a été confiée aux salariés parce qu'ils la financent par les richesses créées par leur travail.

Le patronat n'a jamais accepté de voir prélever sur les richesses produites par les salariés une part pour financer leur protection sociale. Son action, pour récupérer à son profit ce financement qu'il qualifie de « charge », n'a jamais cessé. Pas plus que n'a cessé sa détermination à contester la légitimité du syndicalisme à gérer la Sécurité sociale.

La réforme des retraites de Fillon et celle de l'assurance maladie de Douste-Blazy, inspirées de la même logique libérale que celle du patronat, n'ont pas clos le débat sur les questions posées à notre société.

Bien au contraire, les réponses qu'elles apportent aux transformations importantes qui se sont opérées dans la société, aux aspirations et aux nouveaux besoins qui en découlent, marquent un recul de la protection sociale collective alors que le sentiment d'insécurité sociale n'a jamais été aussi fort.

Le débat, sur le niveau des richesses créées à consacrer à la protection sociale, sur la place et le rôle du travail, sur le droit à l'emploi, sur la démocratie sociale, est plus que jamais nécessaire.

C'est ce débat que nous porterons, une nouvelle fois, à l'occasion de ce 60^e anniversaire de la Sécurité sociale.

Un regard sur le passé ...

Des premières formes de protection sociale...

Les premières formes de protection sociale sont des créations ouvrières, fondées sur des valeurs de solidarité à partir des « risques du métier », afin de garantir un minimum de ressources aux familles concernés.

Ainsi compte-t-on en 1826 à Paris, 244 chutes d'échafaudages dont 72 sont mortelles.

Les risques, ce sont aussi, la perte d'emploi (déjà à l'époque) et les maladies, dont beaucoup sont professionnelles. Dans ces cas, rien ne remplace le salaire non perçu.

Par ailleurs, même si l'espérance de vie est moins élevée, ceux qui arrivent à la vieillesse sont dans une situation redoutable, souvent invalides, sans revenus.

... aux caisses de secours mutuel ...

Les mutuelles (dont certaines existent depuis 1760 comme celle des menuisiers en meubles), jouent le rôle de couverture des risques. Elles sont issues de certaines professions, non généralisées, ignorant les plus nécessiteux et proposant une couverture différente d'un secteur à l'autre.

La mutualité habituera les travailleurs à discuter de leurs intérêts communs, elle va les conduire à se concerter, se rassembler pour résister.

Ces premiers pas vers la solidarité vont de pair avec les balbutiements du syndicalisme qui sort de la clandestinité et donnera naissance à la Cgt en 1895.

Le patronat va s'intéresser à ce processus, pour tenter de le contrôler, le limiter, et l'utiliser. Ce sera la naissance des œuvres sociales patronales.

... aux assurances sociales jusqu'en 1939...

La loi du 5 avril 1910 institue un régime d'assurance obligatoire pour les salariés du commerce et de l'industrie en matière de vieillesse, mais son application fut très limitée.

Les lois de 1928 et 1930 instituent pour les salariés ayant un contrat de travail, une assurance pour les risques maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès, ainsi qu'un régime spécial pour les agriculteurs.

Nées au 19^e siècle, influencées par le patronat chrétien, les allocations familiales s'appliquent dans les secteurs de la fonction publique dès 1860. Elles seront généralisées en 1932 avec un financement assuré par des versements patronaux, puis confortées en 1938 où leur montant est fixé par référence à un salaire moyen départemental.

A la veille de la seconde guerre mondiale, la France dispose dans les textes, d'un système d'assurances sociales, mais il est non obligatoire et ne concerne pas tout le monde.

C'est un système assurantiel, ce qui n'est pas étranger à la déroute que connaîtront les retraites.

La guerre remet en question ce système même imparfait.

... à la naissance de la Sécurité sociale en 1945 ...

Les organisations syndicales existantes alors, la Cgt et la Cftc, participent à l'élaboration du programme du Conseil national de la Résistance qui vise à associer l'ensemble de la Nation aux affaires publiques pour bâtir une authentique République sociale et démocratique.

Il comprend un plan complet de sécurité sociale destiné à débarrasser les travailleurs de l'incertitude des lendemains.

Au sortir de la guerre, la situation sanitaire de la population est très critique et les équipements de santé sont sinistrés, dans un pays ravagé par les années de guerre.

Cela explique l'impact dans la population de la mise en place de cette Sécurité sociale.

Les ordonnances du 4 octobre 1945 seront mises en application par le ministre communiste du Travail Ambroise Croizat, ancien Président de la commission du Travail et des Affaires sociales de l'Assemblée nationale,

Secrétaire général de la fédération Cgt des Métaux, avec le concours de Pierre Laroque, conseiller d'Etat, directeur général des Assurances sociales au ministère du Travail. Elles aboutiront à la loi dite de généralisation de la Sécurité sociale adoptée le 22 mai 1946.

Ces textes jettent le socle d'une protection sociale universelle, obligatoire et solidaire, puisque l'on cotise à hauteur de ses moyens pour en bénéficier à hauteur de ses besoins.

Même si les régimes particuliers et spéciaux perdurent, la mise en place de la Sécurité sociale fonde les bases d'un régime unique de haut niveau face à la multitude de caisses existant à l'époque.

L'entreprise participe à son financement et l'administration des caisses de Sécurité sociale revient pour l'essentiel aux travailleurs dont les représentants, désignés puis élus, occupent les trois quarts des sièges contre un quart pour ceux du patronat.

Dès l'origine, des différences, voire divergences, verront le jour entre organisations, certaines momentanées, d'autres plus durables :

- ainsi, afin d'éviter tout retard dans la mise en place de la Sécu, la Cgt se prononce pour une désignation des gestionnaires et se battra ensuite pour l'élection des administrateurs par les assurés ;
- la Cftc, qui gérait des caisses d'assurance sociale, demande à ses militants de ne pas participer aux conseils d'administration qui s'installent. Dans certains départements, la consigne sera suivie, dans d'autres non ;
- la mutualité n'est pas d'accord avec la mise en place de la sécurité sociale généralisée : elle pense qu'à terme, c'est sa disparition d'autant qu'elle ne croit pas à la complémentarité ;
- le patronat ne voit pas d'un bon œil la participation des entreprises à la protection sociale, mais son attitude pendant la guerre lui interdit toute réaction immédiate ;
- les professions libérales, agricoles, commerçants et artisans étaient hostiles à toute idée de « collectivisme ».

... une conquête forgée au rythme des luttes et des rapports de force

L'histoire des grandes heures de la Sécurité sociale se confond très étroitement avec celle de la

conquête des droits nouveaux pour les travailleurs et leurs familles.

A l'inverse, tous les coups portés contre notre système de protection sociale, contre son fonctionnement démocratique, s'inscrivent comme autant d'atteintes au droit au bien-être, à la santé, à la vie.

Les élections des administrateurs en 1947, 1950, 1955, 1962 et 1983 ont constitué des moments importants dans la vie sociale et syndicale de notre pays, des temps forts de débats, d'information, de sensibilisation sur les enjeux de l'organisme, avec un fort pourcentage de participation aux scrutins montrant l'attachement des assurés à la Sécurité sociale.

Malgré les multiples manœuvres, ces consultations ont confirmé un fait permanent dans l'histoire de l'institution, de 1947 à nos jours : les travailleurs et allocataires ont toujours placé en tête de leurs suffrages la Cgt comme l'organisation la plus apte à défendre leurs intérêts !

Ce constat nous conforte dans nos droits à revendiquer notre place et nos responsabilités dans la gestion des organismes de la Sécurité sociale.



Le régime se met en place et va évoluer de façon positive jusqu'aux années 1970, avec des améliorations importantes, mais aussi des remises en cause.

1947 premières attaques, à l'occasion de l'éviction des ministres communistes du gouvernement.

1949 blocage du plafond des cotisations, diminution des prestations, remboursements affaiblis

1953 le gouvernement Laniel veut retarder jusqu'à 70 ans l'âge du départ à la retraite des fonctionnaires, des agents des services publics. La riposte sans précédent des intéressés, 4 millions de grévistes en plein mois d'août, l'oblige à reculer.

1959 majoration du ticket modérateur, instauration d'une franchise, suppression du remboursement des frais de cure. La réaction des salariés oblige le gouvernement à reculer sur la franchise et les frais de cure.

1967 par voie d'ordonnance, le gouvernement porte une des attaques les plus importantes contre la Sécurité sociale. Il éclate le régime en trois caisses nationales (assurance maladie, allocations familiales, assurance vieillesse), supprime les élections, introduit le paritarisme, augmente le ticket modérateur, mais recule sur la mise en place d'une franchise. Par cette réforme, la Cgt se voit écarter de tous les postes de responsabilités au sein des organismes, alors qu'elle demeure et de loin la première organisation syndicale du pays.

1971 la loi Boulin de réforme des retraites fait progresser fortement le taux plein de retraite, mais n'abaisse pas l'âge de départ à 60 ans. Ce droit n'est gangé que dix ans plus tard au travers des ordonnances de 1982.

1983 les élections sont rétablies et la Cgt, qui recueille 28,7 % des suffrages, est évincée de toutes responsabilités. Au terme de leur mandat de six ans, les administrateurs sont reconduits d'année en année sans organisation d'élections.

1987 le plan Séguin provoque de grandes luttes dans le pays, à l'image du million de manifestants à Paris à l'appel de la Cgt et quarante autres organisations.

1988 le projet Chotard est mis en échec.

1991-1994 cette période marque le début de mise en œuvre de politiques comptables dans le domaine de la santé et l'instauration de la Csg (Cotisation sociale généralisée). De nombreuses propositions sont faites par les milieux économiques pour pousser à la capitalisation en matière de retraite.

1993 les mesures Veil - Balladur programment l'abaissement du niveau des retraites.

1995 le plan Juppé aggrave la gestion comptable en matière de santé et de sécurité sociale ; il supprime les élections des administrateurs et remet en place le paritarisme. Ce plan provoque des grèves massives dans nombre de secteurs. Le gouvernement est contraint de reculer sur la mise en cause du régime de retraite de la SnCF.

2001 les représentants du Medef et de la Cgpmc quittent les Conseils d'administration des organismes de la Sécurité sociale.

2003 la réforme Fillon des retraites amplifie la régression.

2004 réforme Douste Blazy de l'assurance maladie. Le Medef et la Cgpmc réintègrent les Conseils après cette réforme.





pour éclairer le présent ...

Aujourd'hui, malgré les attaques de toute nature qu'elle a subies, le bilan de la Sécurité sociale s'inscrit au positif : nul ne peut en effet nier son importance dans la vie quotidienne de chacun.

Cet apport a besoin d'être encore développé, amélioré, enrichi, afin de répondre aux besoins de notre temps, à partir de l'intervention active des salariés.

Pour contribuer à la réussite des transformations nécessaires de notre système de protection sociale, la Cgt formule des propositions concrètes.

Faire passer un nouveau souffle dans l'institution

Le système de solidarité et de justice sociale sur lequel s'est bâti dès l'origine la Sécurité sociale se situe à l'opposé d'un système assurantiel, qui vise uniquement à répartir le risque par des garanties à la carte et génère des inégalités entre ceux qui ont les moyens d'accéder à une large couverture sociale et les autres.

Aujourd'hui, la France compte 5 millions de personnes exclues du travail, dont moins de 50 % bénéficie du régime d'assurance chômage à la réglementation de plus en plus contraignante, alors que l'autre moitié relève de l'assistantat ou est carrément sans droit.

Le fort développement des outils de la précarité (Cdd intérim, temps partiels, contrats divers de courte durée accompagnés d'abaissement des salaires) génère une masse grandissante de travailleurs pauvres : 30 % des entrées au chômage sont des fins de Cdd et d'intérim.

Depuis la création du Rmi en 1989, le nombre de Rmistes ne cesse de croître et atteint actuellement 1,2 million de personnes (soit plus 10,5 % par rapport à 2004).

La déstructuration de l'emploi et des salaires conduit à la réduction des prestations sociales : 40 % des retraités ont une retraite au minimum contributif.

L'école qui devrait être un lieu de transmission des savoirs et des raisonnements, d'aide à l'apprentissage des comportements et à l'élargissement de l'horizon culturel pour tous, fabrique en fait une grande masse de jeunes qui risquent demain d'être précarisés, exclus...

La misère n'est pas fatale, la lutte contre les inégalités, la précarité est un combat continu ! Les batailles sur l'emploi, les salaires, la protection sociale sont indis-

pensables pour un droit au travail et à la santé pour tous.

La Sécurité sociale n'est pas et ne doit pas devenir un système « comptable ». Les questions de son financement sont donc essentielles, incontournables et doivent être débattues pour répondre à des choix de société.

Des choix en terme de politique familiale

En 1946, le taux de cotisation des Allocations familiales était de 12 %, porté progressivement à 16,75 % en 1951 pour décroître régulièrement et stationner à 5,40 % depuis 1991. Depuis cette date, le produit de 1,1 % de Csg s'ajoute aux recettes de la branche Famille.

Indexées depuis de nombreuses années sur la seule évolution prévisionnelle des prix, les Allocations familiales ont perdu considérablement de leur pouvoir d'achat. Leur montant ne correspond plus à une compensation substantielle des frais d'entretien et d'éducation qu'entraîne obligatoirement la présence d'un ou plusieurs enfants, creusant le fossé des inégalités de



niveaux de vie entre ceux qui n'ont pas d'enfants à charge et les familles avec enfants.

Les allocations familiales au premier enfant n'ont toujours pas été rétablies depuis leur suppression sous Pétain. En 2005, elles s'élèvent à 115 euros par mois pour deux enfants, à 262 euros pour trois enfants, un complément familial de 149 euros est versé sous conditions de ressources à partir du troisième enfant. Les familles les plus modestes perçoivent les allocations logement de plus en plus déconnectées de leurs charges réelles de loyer ou d'accession à la propriété, ce qui est dramatique. Outre une réforme du calcul et des mécanismes de revalorisation des allocations logement plus favorable aux familles, la Cgt se prononce pour des allocations familiales d'un montant de 230 euros par mois, par enfant et dès le premier enfant.

La branche famille de la Sécurité sociale tient aussi une place essentielle dans l'accès aux différents modes d'accueil des jeunes enfants avec près de 5 milliards de dépenses annuelles. Sans la Sécurité sociale, les mères de famille ne pourraient pas accéder à une activité professionnelle ou s'y maintenir. La branche famille participe ainsi au financement des investissements et fonctionnement des crèches et équipements de loisirs. Elle prend également en charge les cotisations sociales des assistantes maternelles et employées de maison qui accueillent des enfants, verse une indemnité pour le congé parental et des prestations directes aux parents pour les aider à faire face à leurs frais de garde qui peuvent être considérables.

Cet engagement de la Sécurité sociale pour soutenir l'articulation de la vie professionnelle et de la vie familiale doit se poursuivre tant la pénurie de structures d'accueil pour les jeunes enfants reste grande, mais pour la Cgt cela doit se faire dans le cadre du service public et d'un rééquilibrage des financements plus favorable à l'accueil collectif, portion congrue de sa politique.

Des choix en terme de droit à la retraite

Le droit à la retraite doit être reconnu comme un droit du travail et plus généralement un droit humain fondamental permettant à tout individu d'accéder à partir de 60 ans à un revenu de remplacement.

La réforme Fillon des retraites en 2003 ne s'inscrit pas dans cet objectif. Au-delà de ses effets négatifs sur les droits, elle concourt à affaiblir les fondements de notre système solidaire. C'est particulièrement vrai vis-à-vis des plus basses pensions et des femmes.

La période de la retraite qui s'allonge progressivement ne doit pas être vécue comme un risque avec ses corol-

lares d'inégalités, d'exclusion et de pauvreté. En même temps, les progrès d'espérance de vie ne concernent pas tous les salariés de la même manière, puisque des écarts entre catégories persistent avec des décès prématurés liés au travail.

Cette situation doit être corrigée avec une réparation immédiate au travers d'un départ anticipé en retraite et du développement de la prévention de toute usure au travail.

L'autre garantie essentielle attendue par tout salarié est celle qui porte sur le montant de sa pension.

Des choix en terme de politique de santé

La loi du 13 août 2004 dite Douste-Blazy et la convention médicale du 12 janvier 2005 bouleversent les fondements mêmes de l'assurance maladie. Elles sont inéquitables, socialement et économiquement inefficaces.

Alors que le progrès scientifique, les technologies mises en œuvre, l'allongement de la durée de vie, nécessitent des investissements financiers toujours plus importants pour soigner, accompagner les personnes malades tout au long de leur vie, les questions essentielles du financement ont été évacuées de la réforme.

C'est la même logique de gestion comptable qui préside avec comme corollaire, une nouvelle « gouvernance » concentrant sur le seul Directeur général de la Caisse nationale, nommé par le gouvernement, les pouvoirs décisionnels.

La mise en place de la Haute Autorité de Santé chargée d'évaluer l'efficacité des actes et prestations, dans le cadre des critères économiques définis par le gouvernement, constitue un outil au service de la réforme.

Le comité d'alerte est composé de représentants du gouvernement, du parlement et de l'assurance maladie. Il se réunit en cas de dépassement des dépenses de santé. Il peut préconiser des baisses de remboursements, l'augmentation du forfait à charge de l'assuré, la fermeture de lits dans les hôpitaux et toute autre mesure d'ordre comptable.

En réalité, la réforme de 2004 prépare le changement fondamental de notre système de santé.

Un tel choix pousserait les revenus les plus « convenables » vers les assureurs privés dans un système ouvert à la concurrence. Notre système se trouve ainsi menacé de privatisation.



et bâtir l'avenir de la Sécurité sociale ...

Les luttes de générations de militants de la Cgt pour le développement de la sécurité sociale sont reconnues. Sans l'action, pétitions et manifestations, sans l'apport trop souvent ignoré des militants administrateurs, des salariés de l'institution, rien de cette œuvre de vie n'existerait.

La Sécurité sociale de 1945 avait pour but de mettre « l'homme à l'abri des besoins » en garantissant les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et de famille qu'ils supportent.

Dès 1947, le patronat avec le soutien du gouvernement a travaillé à remettre en cause les droits, les niveaux de couverture sociale, les valeurs de solidarité du système.

Aujourd'hui, avec la réforme Douste-Blazy, le gouvernement franchit une étape supplémentaire dans la démantèlement de la Sécurité sociale. Les campagnes de culpabilisation des assurés, de renoncement, de contrainte budgétaire, ont pour but de préparer la privatisation.

L'enjeu crucial d'une réforme de la cotisation « patronale » est nié, les assurés sociaux - notamment les salariés et les malades - en sont les principales victimes.

La Cgt ne conteste pas les difficultés du système de Sécurité sociale, y compris de santé, dont le financement est fondé sur le travail.

Elles s'expliquent essentiellement par la faiblesse du taux d'emploi et du rythme de croissance économique, par le développement de la précarité, dont les effets conjugués diminuent les recettes et augmentent les dépenses.

C'est la raison pour laquelle la Cgt milite pour une réforme de l'ensemble du système de protection sociale et de son financement, fondée sur la promotion de l'emploi stable et qualifié, la conquête d'une Sécurité sociale professionnelle.



Ce combat repose la démocratie comme un droit, une exigence, un outil pour reconquérir et gérer une Sécurité sociale de haut niveau, ouverte et généreuse.

La Cgt se prononce ...

Pour un financement équitable, solidaire, favorisant le social, l'emploi, les salaires.

La Sécurité sociale a besoin de recettes supplémentaires et pérennes pour mettre en place une véritable politique de santé publique, une véritable politique familiale, assurer les retraites, réduire les inégalités. Les besoins de prévention, l'allongement de la durée de vie, les progrès technologiques entraînent un accroissement justifié des dépenses.

Pour les financer, cette exigence de ressources nouvelles relève d'un véritable choix de société : celui d'un autre partage des richesses créées par le travail.

Aussi pour augmenter les ressources de la Sécurité sociale, il faut combattre le chômage, créer des emplois qualifiés et bien rémunérés et accélérer la croissance économique.

L'entreprise, lorsqu'elle augmente sa masse salariale (emploi ou salaire) cotise davantage. Inversement, les entreprises qui réduisent leur masse salariale, cotisent moins. Ce système pénalise l'emploi, les qualifications et leur reconnaissance dans les salaires.

Il faut inverser cette logique pour promouvoir le travail, l'emploi et les qualifications, c'est-à-dire pour inciter les

entreprises à créer des emplois qualifiés et à augmenter les salaires.

L'économie française souffre d'une insuffisance chronique des investissements productifs, tandis que les investissements financiers demeurent dynamiques.

Il faut donc établir une logique qui pénalise les investissements financiers, pour inciter les entreprises à réaliser des investissements productifs créateurs d'emplois et améliorant les niveaux de qualification.

Des axes possibles d'une réforme du financement.

Un nombre croissant d'acteurs sociaux et de décideurs politiques reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'une réforme des cotisations patronales.

La Cgt fait des propositions de transformation du système de financement de la Sécurité sociale qui s'inscrivent dans la mise en œuvre d'une Sécurité sociale professionnelle favorable à l'emploi :

■ l'élargissement de l'assiette : Il s'agit d'intégrer dans l'assiette, certaines formes de rémunération ainsi que les revenus financiers des entreprises qui échappent actuellement à une cotisation. Cet élargisse-



ment vise à dissuader le développement des formes aléatoires, discriminatoires et inégalitaires de rémunération, comme les stock-options ou l'épargne salariale ;

- la modulation des taux de cotisation : Il s'agit également de différencier les taux de cotisation en fonction de la masse salariale et de la gestion financière de l'entreprise comparées à la valeur ajoutée qu'elle crée.

Les taux de cotisation seraient modulés en fonction de deux ratios :

- « masse salariale rapportée à la valeur ajoutée », lorsque la masse salariale augmente par rapport à la valeur ajoutée, le taux de cotisation diminuera.
- « revenus financiers/valeur ajoutée », en conséquence, lorsque le revenu financier de l'entreprise augmente par rapport à sa valeur ajoutée, elle cotisera davantage.

Pour une gestion démocratique de la Sécurité sociale

Une gestion démocratique portée par une représentativité qui vient du travail et du rôle qu'il joue dans la société.

Le syndicalisme est une pièce essentielle de la démocratie.

Les salariés financent leur protection sociale par les richesses qu'ils créent par leur travail. Leurs représentants, issus des syndicats ont donc toute légitimité à gérer leur sécurité sociale.

Ce rôle, cette place du syndicalisme ne s'oppose pas au nécessaire «travailler ensemble» avec les acteurs du champ social afin de construire un avenir non plus présenté comme une menace mais comme une conquête permanente du mieux-être.

La Cgt formule trois exigences :

- gérer réclame une légitimité forte et reconnue, validée par des élections ;
- cette gestion doit s'exercer au sein d'un conseil d'administration et non dans le cadre d'une structure telle qu'instituée par la réforme Douste-Blasy qui renforce le rôle de l'Etat ;
- les partenaires sociaux doivent élaborer le budget, puis le négocier avec l'Etat, avant son adoption par le Parlement.

Sur ces bases, prenant en compte les exigences nouvelles en matière de financement et de démocratie au sein de notre système de Sécurité sociale, la Cgt avance des propositions concrètes afin que chacune des branches soit en capacité d'assurer leurs missions conformément aux attentes et besoins de la population.



Le droit à la santé reste à conquérir

La dynamique de reconquête de la Sécurité sociale ne s'oppose pas, bien au contraire, à une meilleure organisation du système de santé.

Le champ hospitalier et la médecine de ville se doivent d'agir en complémentarité, avec un rôle pivot central, reconnu à l'hôpital public et doté des moyens nécessaires pour l'assumer. Cette conception du « travailler ensemble » est le garant d'une meilleure organisation et d'une meilleure efficacité du système de santé avec au cœur le patient, le malade.

La politique du médicament mérite d'être questionnée afin que soient traités les problèmes de la recherche, des critères et procédures de la mise sur le marché, de la distribution, des stratégies industrielles des groupes pharmaceutiques,

La Cgt met en débat la nécessité d'une ambition de santé publique intégrant la dimension du travail, sa reconnaissance et sa transformation. Cette approche pousse à mettre en avant la dimension de la prévention pour réduire les risques.

La branche « assurance maladie » doit permettre de répondre aux enjeux de santé publique posés par :

- la progression de 63 % des cancers en vingt ans, première cause de mortalité prématurée,
- les maladies cardio-vasculaires, qui restent une des causes principales de décès,

- les suicides frappant en majorité la jeunesse,
- les allergies et l'obésité en progression exponentielle,
- les maladies neurodégénératives comme les maladies Alzheimer et le Parkinson,
- l'épidémie de Tms (Trouble musculo-squelettique) et la souffrance psychique liée à l'intensification des rythmes de travail.

Toutes ces pathologies chroniques forment la cause des explosions des affections de longue durée (Ald) qui ont progressé de plus de 800 000 en trois ans. Elles concernent 5 % des assurés, mais représentent 60 % des dépenses.

A cela se rajoute l'urgence d'une revalorisation significative de la prise en charge par la sécurité sociale des soins dentaires, des prothèses et des lunettes.

La misère des temps modernes provoque de fortes inégalités sociales et de santé. L'exclusion, la précarité, le chômage, frappent plus de 5 millions de personnes dans notre pays.

Le décret gouvernemental du 27 juillet 2005 concernant l'Aide médicale d'Etat (Ame) renforce la logique de guerre aux pauvres et de fragmentation sociale contraire à l'éthique et aux droits de l'homme.

C'est à partir de ces réalités que s'imposent de nécessaires transformations pour conquérir le droit à la santé pour tous.

Il faut changer de logique, pas seulement pour soigner les maladies, mais pour agir sur les causes.

1945 a permis l'accès aux soins, l'enjeu d'aujourd'hui est l'accès à la santé.



Pour une politique familiale renouvelée

Pour apporter plus et mieux aux familles,
il faut des moyens

Les besoins des familles sont loin d'être suffisamment couverts et encore moins pour les familles qui souffrent de l'absence de revenus ou de leur insuffisance.

La branche Famille est de nouveau dans le rouge. Ses ressources, totalement consacrées au service des familles, sont insuffisantes pour faire face à la demande.

La réforme du financement défendue par la Cgt, son exigence que les dépenses sociales prennent une plus large place dans le produit intérieur brut (Pib), sont donc tout aussi cruciales pour les familles.

La Cgt, avec d'autres organisations syndicales et le mouvement familial, milite pour :

- le versement des allocations familiales à caractère universel dès le premier enfant et leur revalorisation

conséquente. L'objectif de la Cgt est de les porter à 230 euros par mois et par enfant ;

- une politique du logement assurant la construction de logements sociaux de qualité en nombre suffisant. Cela implique de prioriser l'aide à la pierre, la politique des aides à la personne ayant fait la preuve de l'impasse dans laquelle elle entraîne tous les acteurs du logement et les familles elles-mêmes.

Comme pour les questions de santé, la Sécurité sociale ne peut être la seule à participer au développement du bien être des parents et leurs enfants.

Des politiques publiques ambitieuses doivent être développées au niveau de l'Etat, des collectivités territoriales et celui des entreprises où le fait familial est trop souvent nié et les responsabilités des parents non respectées.



Vivre dignement sa retraite

Soixante ans après sa création, le système de retraite a fait progresser formidablement le niveau de vie des retraités, assurant leur indépendance financière.

Son caractère obligatoire et universel est garant de justice sociale et d'égalité.

Il faut à la fois contribuer à conforter et renouveler ce système solidaire avec des droits pour une large part déterminés par les cotisations versées, et renforcer les différentes dimensions de la solidarité sociale dont il est porteur.

A partir de ces orientations, favorisant la solidarité entre générations et la confiance des générations successives, la Cgt se prononce pour :

- la sauvegarde de l'autonomie de la Sécurité sociale, à l'égard de l'Etat, des banques et des assurances, afin d'éviter un basculement dans un système assurantiel, ou à l'inverse, dans un système purement solidaire d'assistance à minima ;

- un montant de la pension garanti à au moins 75 % du niveau de salaire d'activité, avec un minimum de 100 % du Smic. Le taux de remplacement doit permettre à tout individu de vivre dignement sa retraite et fermer la porte à tout développement de retraite supplémentaire par capitalisation ;

- le taux plein de retraite doit être accessible à 60 ans à tout salarié (suppression de la décôte, calcul sur les dix meilleures années). les départs anticipés en retraite pour travaux pénibles doivent permettre à la fois de réparer l'usure au travail et de contraindre à l'amélioration des conditions de travail ;

- l'extension du champ des droits non contributifs (périodes de formation, temps de chômage, parcours précaires, périodes consacrées à l'éducation des enfants, assujettissement à des travaux pénibles) afin que la durée de cotisation pour bénéficier du taux plein soit compatible avec l'âge de la retraite ;

- l'évolution des pensions liquidées indexée sur les salaires.



Les chiffres marquants de la Sécurité sociale

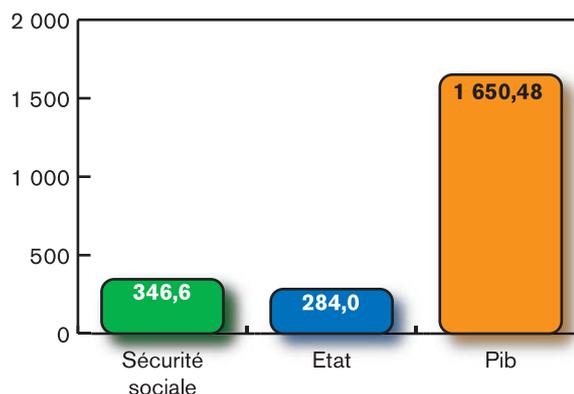
(Sauf mention contraire, tous les chiffres sont issus du récent rapport de la Cour des Comptes qui porte sur l'exercice 2004).

Dépenses totales de la Sécurité sociale au 31 décembre 2004

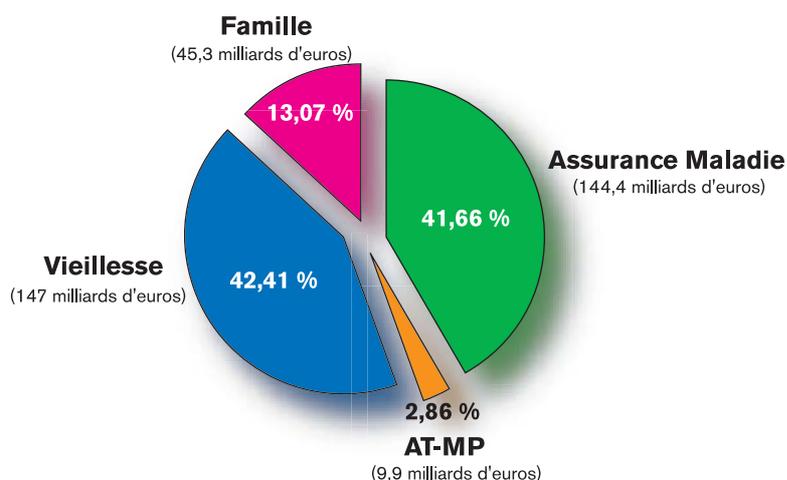
(Régime général des salariés, Msa, Canam)

346,6 milliards d'euros,
soit **21 %** du Produit intérieur brut (Pib)
ou

1,22 fois les dépenses inscrites au budget initial de l'Etat pour 2004 (projet de loi des finances pour 2005).

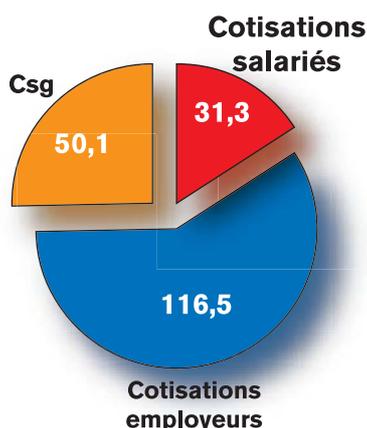


Répartition des dépenses entre branches en 2004



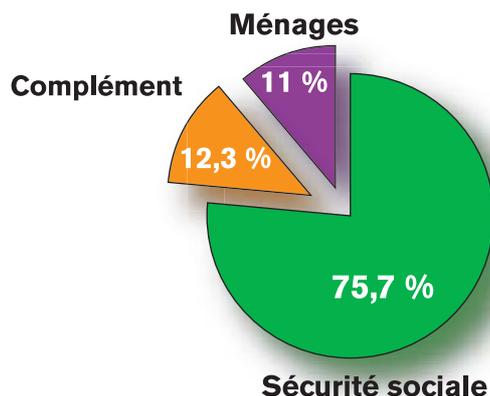
Ressources du régime général de la Sécurité sociale

(en milliards d'euros)



Structure de la prise en charge des dépenses maladie

(source : Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, janvier 2004)





La Cgt

Espace Revendicatif

Activité Protection sociale

Case 6-1

263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

courriel : protection-sociale@cgt.fr

Conception - réalisation :



Institut d'Histoire sociale de la Cgt

case 2-3

263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

Courriel : ihs@cgt.fr

Maquette : Département Communication de la Cgt

Marie-Thérèse Grollier Hama 26/09/05

Photos : droits réservés. Affiches : droits réservés photothèque Ihs-Cgt

Imprimerie : Rivet Limoges